

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

**ARRETE N°2026/82**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation d'une brocante par le Comité des Fêtes le **Dimanche 21 juin 2026**.

Vu la mise en place du plan vigipirate,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement seront interdits rue Salvador Allendé à partir de l'intersection avec la rue des Ecoles jusqu'à la salle Michel Berger le **Dimanche 21 Juin 2026 de 6h00 à 20h00**.

**Article 2** : L'accès aux piétons ne pourra se faire que par l'ancienne piscine ou à partir de la rue Salvador Allendé.

A ces deux endroits, un contrôle visuel (sacs et blousons) sera réalisé par les agents de sécurité.

L'ensemble des membres chargé de la sécurité devra être muni d'un gilet fluorescent, d'un sifflet et d'un moyen de communication permettant de prévenir les services de sécurité et de secours.

**Article 3** : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par les Services Techniques de la Ville de Lumbres.

**Article 4** :

- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais,
- Monsieur FUMERY Didier, Président de « La Boule Lumbroise »,
- Monsieur HANOT Jacques, Président de la « Société Colombophile »,
- Monsieur KNOCKAERT Anthony, Président de « L'Olympique Lumbrois »,
- Monsieur TASSART Tony, Président des « Archers du Marais »,
- Monsieur SPECQUE Frédéric, Présidents de « La Truite Lumbroise »,
- Monsieur EVRARD Dominique, Président de « La Société de Chasse »,
- Monsieur BODART Vincent, Président de « L'Amicale Laïque Jean Macé »
- Monsieur DELRUE Jean-Pierre, Président du « Comité des Fêtes »,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 03 Juin 2026

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
le **3 JUIN 2026**